



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 11 septembre 2007 à 16 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Richard D' Auray, greffier adjoint.

Sont absents messieurs les conseillers Joseph De Sylva et Richard Côté.

CE-2007-1297*

CONSTRUCTION D'UN PASSAGE À NIVEAU PUBLIC ET D'UN SYSTÈME DE SIGNALISATION AUTOMATIQUE DANS LE PROLONGEMENT DU BOULEVARD DE LA GAPPE - RECOMMANDATION DE SIGNER LE CONTRAT DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire relier le boulevard de la Gappe à la rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement du boulevard de la Gappe croise une voie ferrée au point milliaire 115.38 de la subdivision de Lachute;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau inc. est propriétaire de l'assiette de l'immeuble sur lequel le prolongement du boulevard de la Gappe croise la voie ferrée;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de réaliser ce franchissement routier par un passage à niveau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a demandé à la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau inc. de consentir à l'installation d'un système de signalisation automatique et de procéder à la vérification et à l'entretien de ce système de signalisation au passage à niveau mentionné;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau inc. accepte de donner suite à ces demandes;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau inc. consent à ce que les travaux soient réalisés à condition qu'ils soient effectués par elle ou un entrepreneur qu'elle aura choisi et que les frais réels liés à l'aménagement du passage à niveau et à la mise en place du système de signalisation soient assumés par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente lie la Ville de Gatineau et le promoteur du développement commercial Smart?Centers afin que ce dernier assume la totalité des coûts de construction du passage à niveau et du système de signalisation automatique;

CONSIDÉRANT QUE le contrat établissant la répartition des responsabilités et des coûts en vue de la construction et de l'entretien du passage à niveau et du système de signalisation automatique a été soumis par la compagnie de Chemin de fer Québec-Gatineau inc. à la Ville de Gatineau pour signature et acceptation;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau inc. estime le coût des travaux à 513 602,80 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau inc. désire obtenir une somme correspondant à 65 % de l'estimation des travaux, soit un montant de 333 841,82 \$ incluant les taxes, pour couvrir l'achat des matériaux;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 260 000 \$ a déjà été remis à la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau inc. en vertu de la résolution numéro CM-2007-808;

CONSIDÉRANT QU'un montant résiduel de 73 841,82 \$ incluant les taxes, doit être versé à la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau inc. pour compléter le versement de la somme correspondant à 65 % de l'estimation des travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter le contrat numéro XRAG,211,115-38 relatif à la construction et à l'entretien d'un passage à niveau public et d'un système de signalisation automatique au prolongement du boulevard de la Gappe, point milliaire 115.38 de la subdivision de Lachute;
- de déboursier une somme de 73 841,82 \$ incluant les taxes à la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau inc., correspondant au solde à payer pour couvrir l'achat des matériaux;
- d'autoriser le trésorier à prévoir au budget annuel les montants nécessaires pour couvrir les frais d'entretien du nouveau passage à niveau. Les fonds pour couvrir ces frais d'entretien pour l'année 2007 au montant de 560,66 \$ par mois incluant les taxes, seront pris à même le poste budgétaire 02-31520-598 – Signalisation – Traverses à niveau, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat faisant l'objet de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13951-000-31554	73 841,82 \$	Montant recouvrable de tiers

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1298*

AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERVENUE LE 24 JANVIER 2007 CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET COMMERCIAL INTÉGRÉ SITUÉ À L'ANGLE DE L'AUTOROUTE 50 ET DU PROLONGEMENT DU BOULEVARD DE LA GAPPE - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue le 24 janvier 2007 concernant le développement du projet commercial intégré situé à l'angle de l'autoroute 50 et le prolongement du boulevard de la Gappe entre la Ville de Gatineau et le promoteur Centres commerciaux Gatineau limitée;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 22 du protocole, le promoteur Centres commerciaux Gatineau limitée doit réaliser à ses frais les travaux d'aménagement de la traverse de la voie ferrée;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même article, le promoteur doit et a déposé une lettre de garantie bancaire estimée à 400 000 \$ afin d'assurer le remboursement à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie de chemin de fer Québec–Gatineau a récemment remis à la Ville de Gatineau une estimation des coûts pour les travaux de la future traverse évaluée à environ 514 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'amendement au protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la compagnie de chemin de fer Québec–Gatineau en y révisant les articles 22 et 24, faisant l'objet de la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'amendement au protocole d'entente afin de donner suite à la présente résolution.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1299*

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE - CORPORATION ESPACE DALLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Espace Dallaire a soumis un projet, suite à l'appel de propositions de la Commission de la capitale nationale, et que cette dernière a été retenue conditionnellement à ce qu'une mise de fonds minimum de 1 000 000 \$ soit confirmée par le promoteur avant le 19 avril 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau acceptait de verser une subvention de 500 000 \$ pour le projet de l'Espace Dallaire à sa séance du 19 juin 2007 (CM-2007-660);

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a été mandaté pour préparer le protocole d'entente définissant les modalités reliées à la subvention de 500 000 \$ entre la Ville de Gatineau et la Corporation Espace Dallaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Corporation Espace Dallaire;
- d'autoriser le trésorier à prévoir les sommes nécessaires au budget à même l'enveloppe des projets majeurs et à faire émettre les chèques selon les modalités du protocole d'entente à la demande du Service des arts, de la culture et des lettres;
- d'ajouter la Corporation Espace Dallaire sur la police d'assurance responsabilité civile et assurance des administrateurs des organismes sans but lucratif de la Ville relativement aux événements prévus au protocole d'entente. Le coût relié à la prime d'assurance sera assumé par la Corporation;

- d'autoriser un élu municipal, membre de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine à siéger au conseil d'administration de la Corporation Espace Dallaire ainsi qu'un représentant de la direction du Service des arts, de la culture et des lettres à titre de personne ressource.

Les fonds à cette fin au montant de 500 000 \$ seront pris à même l'enveloppe des projets majeurs. Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1300*

APPEL DE PROPOSITIONS - LOCATION DE LA CENTRALE ÉLECTRIQUE DU RUISSEAU DE LA BRASSERIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service de la gestion des édifices et de l'électricité a fait une présentation au comité plénier le 21 novembre 2006 concernant l'exploitation par la Ville de Gatineau de la centrale électrique du ruisseau de la Brasserie;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette présentation et à l'adoption des recommandations CP-TPE-2006-069 et CP-TPE-2006-072, le Service de gestion des édifices et de l'électricité a cessé l'exploitation de la turbine de la centrale électrique du ruisseau de la Brasserie et a exploré les opportunités d'exploitation par un tiers;

CONSIDÉRANT QUE des recherches ont été effectuées et ont permis d'identifier deux organisations qui ont exprimé un intérêt à acquérir (en location ou achat) et à exploiter la centrale du ruisseau de la Brasserie;

CONSIDÉRANT QUE ce bien immobilier n'est plus requis pour des fins municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de mandater le Service d'évaluation et des transactions immobilières de procéder à un appel de propositions en vue de la location de la centrale électrique du ruisseau de la Brasserie à des conditions comprenant entre autres :

- l'obligation d'effectuer les investissements requis à la centrale même, ainsi qu'aux portes de contrôle à la rivière des Outaouais, pour en assurer une exploitation efficace et sécuritaire, tant à la centrale qu'en amont et en aval de celle-ci;
- s'assurer de rencontrer les exigences dévolues à la Ville par le biais de la Loi sur la sécurité des barrages;
- garder la Ville indemne de tout dommage causé par les hauts niveaux d'eau et l'érosion tant en amont qu'en aval de la centrale;
- verser un loyer qui permettra à la Ville de réduire son remboursement annuel de la dette contractée lors de la réfection de la centrale.

L'aliénation n'inclut pas l'édifice de l'Écomusée (Château d'eau).

La décision d'aller en appel de propositions pour la location de la centrale dépasse les exigences de la politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers puisque l'article 7.1.2. précise que « Les aliénations d'immeubles sans valeur marchande conventionnelle (absence de marché libre, échanges, résidus, remembrements) sont dispensées de publication et soumises au comité exécutif et au conseil municipal avec une recommandation spécifique justifiant l'aliénation et ses conditions. ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1301*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2008-790*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT l'envergure et les défis des projets associés au Module au cours des prochaines années :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Module des travaux publics et de l'environnement et du Service des ressources humaines :

- changer le titre du Module des travaux publics et de l'environnement pour Module des infrastructures et de l'environnement ainsi que le titre du directeur du Module pour directeur du Module des infrastructures et de l'environnement.

1) Directeur du Module des infrastructures et de l'environnement :

- déplacer le Service de l'environnement et tous les postes qu'il comporte sous la gouverne du directeur du Module des infrastructures et de l'environnement;
- déplacer le poste syndiqué col blanc de commis administratif (poste numéro MTP-BLC-002), laissé vacant par la mutation de madame Danielle Tardif, classe 3 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du directeur du Module des infrastructures et de l'environnement;
- créer le poste cadre de coordonnateur, santé, sécurité et formation, classe 4 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du directeur du Module des infrastructures et de l'environnement;
- créer le poste syndiqué col blanc de commis, formation, santé et sécurité, sous la gouverne du coordonnateur santé, sécurité et formation;
- déplacer le poste cadre de formateur du Service des opérations de terrain détenu par monsieur Daniel Paquin, sous la gouverne du coordonnateur, santé, sécurité et formation;
- déplacer le poste cadre de conseiller, santé et sécurité du Service des ressources humaines détenu par monsieur Luc Chartrand, sous la gouverne du coordonnateur, santé, sécurité et formation;
- déplacer le poste syndiqué col blanc de commis administratif (poste numéro OPT-BLC-007) détenu par madame Francine Legault, sous la gouverne du contrôleur, Luc Trépanier, au Module des infrastructures et de l'environnement et changer son titre pour commis à la paie et à l'assiduité;

- abolir le poste cadre de directeur adjoint, Module des infrastructures et de l'environnement de la classe 9 de l'échelle salariale des cadres, laissé vacant par le départ de monsieur André Lambert;
- créer la direction adjointe, Opérations sous la gouverne du directeur du Module des infrastructures et de l'environnement et créer le poste cadre de directeur adjoint aux opérations, classe 9 de l'échelle salariale des cadres sous le directeur du Module des infrastructures et de l'environnement et y intégrer monsieur Larry Gangur occupant actuellement un poste hors structure au sein du Service de l'environnement;
- changer le titre du Service de la gestion des édifices et de l'électricité pour Service des projets immobiliers et le déplacer ainsi que tous les postes qu'il comporte sous la gouverne du directeur du Module des infrastructures et de l'environnement et changer le titre du poste cadre de directeur du Service de la gestion des édifices et de l'électricité, détenu par monsieur André Cadieux, pour directeur du Service des projets immobiliers.

2) Direction adjointe, Opérations :

- déplacer les postes cadres de contremaîtres détenus par messieurs Yves D'Août, Jean-Yves Larouche, Jeffrey Eade, André Voyer, Claude Sauvé et Ronald Bilodeau ainsi que le poste vacant de contremaître, sous la gouverne du directeur adjoint aux opérations;
- déplacer le Service des opérations de terrain et tous les postes qu'il comporte sous la gouverne du directeur adjoint aux opérations;
- changer le titre de la Division, secteur Ouest du Service des projets immobiliers pour Division, entretien des édifices et déplacer celle-ci avec tous les postes qu'elle comporte, sous la gouverne du directeur adjoint aux opérations et changer le titre du poste cadre de chef de division, secteur Ouest du Service des projets immobiliers, détenu par monsieur Gabriel Fortin pour chef de division, Entretien des édifices;
- changer le titre de la Division, secteur Est du Service des projets immobiliers pour secteur Est et déplacer celle-ci avec tous les postes qu'elle comporte, sous la gouverne du chef de division, Entretien des édifices et changer le titre du poste cadre de chef de division, secteur Est détenu par monsieur Belkacem Kadhiri pour responsable, secteur Est, de la Division entretien des édifices;
- déplacer le poste cadre de planificateur, entretien préventif et correctif, détenu par monsieur Claude Béland du Service des projets immobiliers, sous la gouverne du chef de division, Entretien des édifices;
- déplacer le poste syndiqué col blanc de commis administratif (poste numéro EDI-BLC-008) détenu par madame Guylaine Major du Service des projets, immobiliers sous la gouverne du poste de planificateur, entretien préventif et correctif de la Division entretien des édifices;
- déplacer le poste syndiqué col blanc de commis administratif/bâtiment (poste numéro EDI-BLC-009) détenu par madame Chantal Nadon, sous la gouverne du planificateur, entretien préventif et correctif de la Division entretien des édifices et modifier le titre pour commis administratif.

3) Service des projets immobiliers :

- déplacer le poste syndiqué col blanc de secrétaire, laissé vacant par le départ de madame Marilou Lafrenière (poste numéro EDI-BLC-003) de la Division projets et soutien technique du Service des projets immobiliers sous la gouverne du directeur du Service des projets immobiliers et changer son titre pour secrétaire II;

- changer le titre du poste cadre de chef de division, Projets et soutien technique détenu par monsieur Louis Tardif pour chef de division, Édifices et électricité;
- créer le poste cadre de coordonnateur de projets, Sécurité et accessibilité, classe 2 de l'échelle salariale des cadres sous la gouverne du chef de division, Édifices et électricité et y désigner monsieur Gilles Kingsburry;
- abolir le poste d'informaticien spécialisé, support informatique et réseautage (poste numéro MTP-BLC-009), laissé vacant par le départ de Michel Boily, sous le conseiller principal, Administration, contrôle et approvisionnement et créer le poste syndiqué col blanc de technicien à la sécurité, sous la gouverne du coordonnateur de projets, Sécurité et accessibilité;
- créer le poste syndiqué col blanc d'agent de planification, sous la gouverne du chef de division, Édifices et électricité;
- déplacer le poste syndiqué col blanc de technicien conseil (poste numéro EDI-BLC-004) détenu par monsieur Guy Jolette, sous la gouverne du coordonnateur de projets, Mécanique et électricité;
- déplacer le poste syndiqué col blanc de technicien conseil (poste numéro EDI-BLC-005) détenu par monsieur André Cloutier et le poste de technicien spécialisé, Dessin et archivage (poste numéro EDI-BLC-006) détenu par monsieur Nicolas Girard, sous la gouverne du coordonnateur de projets, Couverture de risques et PTI;
- changer le titre de la Division projets et soutien technique du Service de l'environnement pour Division eaux et matières résiduelles et la déplacer ainsi que tous les postes qu'elle comporte, sous la gouverne du directeur des projets immobiliers et créer le poste cadre de chef de division, Eaux et matière résiduelle, classe 6 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du directeur des projets immobiliers et y désigner monsieur Michel Massé;
- changer le titre du poste syndiqué col blanc de chargé de projets, actuellement vacant (poste numéro ENV-BLC-006) du Service de l'environnement pour chargé de projets, Eau potable, sous le chef de division, Eaux et matières résiduelles;
- créer le poste syndiqué col blanc de chargé de projets, Assainissement des eaux, sous le chef de division, Eaux et matières résiduelles;
- créer le poste syndiqué col blanc de chargé de projets, Eau potable, sous la gouverne du chef de division, Eaux et matières résiduelles;
- créer le poste syndiqué col blanc d'agent de planification, sous la gouverne du chef de division, Eaux et matières résiduelles.

4) Service d'ingénierie :

- déplacer la Section développement réseaux de la Division réseaux et tous les postes qu'elle comporte, sous le directeur du Service d'ingénierie;
- changer le titre du poste cadre de responsable Division réseaux détenu par monsieur Jean Audet pour chef de division, Réseaux sous la gouverne du directeur du Service d'ingénierie;
- changer le titre de la Section circulation et de la signalisation du Service d'ingénierie pour Circulation et sécurité routière ainsi que les titres des postes cadres de coordonnateurs de la circulation et de la signalisation, détenus par messieurs Claude Martine et Jean-François Robert, pour coordonnateurs de la circulation et sécurité routière;

- changer le titre de la Section utilités publiques pour Réseaux techniques urbains ainsi que le titre du poste cadre de coordonnateur, Utilités publiques pour coordonnateur des réseaux techniques urbains;
- créer le poste cadre de coordonnateur des réseaux techniques urbains, classe 3 de l'échelle salariale des cadres sous la gouverne du chef de division, Réseaux;
- changer le titre de la Section planification des réseaux pour Planification - projets ainsi que le titre du poste cadre de coordonnateur, Planification des réseaux pour coordonnateur, Planification – projets et y désigner monsieur François Larose;
- changer le titre de la Section réhabilitation des réseaux, aqueduc et égouts pour coordonnateur, Planification – infrastructures ainsi que le titre du poste cadre de coordonnateur, Section réhabilitation des réseaux, aqueduc et égouts pour coordonnateur, Planification – infrastructures, détenu par monsieur Alain Renaud;
- déplacer les postes syndiqués cols blancs de techniciens conseil (postes numéros ING-BLC-025, ING-BLC-021) détenus par messieurs Philippe Gagné et Réjean Larocque, sous la gouverne du coordonnateur, Planification – infrastructures;
- changer le titre de la Section aménagement urbain pour Planification – aménagement urbain ainsi que le titre du coordonnateur, Aménagement urbain, détenu par monsieur Michel Diver pour coordonnateur, Planification – aménagement urbain;
- créer la Section construction – aménagement urbain ainsi que le poste cadre de coordonnateur, Construction – aménagement urbain, classe 3 de l'échelle salariale des cadres et y désigner madame Marie-Claude Tremblay, sous la gouverne du chef de division, Réseaux;
- abolir le poste de technicien conseil, Aménagement paysager (poste numéro ING-BLC-032) détenu par madame Marie-Claude Tremblay, classe 10 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau;
- déplacer le poste syndiqué col blanc technicien conseil en aménagement urbain (poste numéro ING-BLC-033) détenu par monsieur Normand Beaulieu sous le coordonnateur, Construction – aménagement urbain;
- changer le titre de la Section réhabilitation du réseau routier pour Construction – infrastructures ainsi que le titre du poste cadre de coordonnateur, Réhabilitation du réseau routier, détenu par monsieur Maurice Lemire pour coordonnateur, Construction – infrastructures;
- déplacer le poste syndiqué col blanc de technicien conseil (poste numéro ING-BLC-019) détenu par monsieur Pierre Tremblay, sous le coordonnateur, Construction – infrastructures;
- abolir le poste cadre de coordonnateur, Section planification - infrastructures, laissé vacant par le départ d'Isabelle Tardif et créer le poste cadre de coordonnateur, Construction - infrastructures, classe 3 de l'échelle salariale des cadres, sous la Section construction - infrastructures;
- abolir le poste cadre de coordonnateur du développement réseaux détenu par madame Josée Lévesque, classe 3 de l'échelle salariale des cadres et créer la Section construction - projets sous la gouverne du chef de division, Réseaux ainsi que le poste cadre de coordonnateur, Construction - projets, classe 3 de l'échelle salariale des cadres et y désigner madame Josée Lévesque;

- déplacer le poste syndiqué col blanc de technicien conseil (poste numéro ING-BLC-024) détenu par monsieur Denis O'Reilly, sous la gouverne du coordonnateur, Construction – projets.

Section de la circulation et sécurité routière :

- déplacer le poste syndiqué col blanc de technicien spécialisé (poste numéro EDI-BLC-002) détenu par monsieur David St-Onge de la Division entretien des édifices sous la Section de la circulation et sécurité routière du Service d'ingénierie.

Section géomatique et salle à dessin :

- abolir le poste syndiqué col blanc de technicien en dessin (ING-BLC-011) laissé vacant par le départ à la retraite de monsieur Alan MacDonald, classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs et créer le poste syndiqué col blanc de technicien en géomatique et cartographie (ING-BLC-036), sous la gouverne du coordonnateur, Section géomatique et salle à dessin.

5) Service de l'environnement :

- abolir le poste de directeur adjoint, Projets spéciaux, sous le directeur du Service de l'environnement;
- créer le poste syndiqué col blanc de technicien, Procédés usines, sous la gouverne du chef de division, Usines et traitement des eaux, en remplacement du poste contractuel de coordonnateur technique du Service de l'environnement;
- déplacer la Section soutien technique et environnement de la Division des eaux et matières résiduelles du Service des projets immobiliers ainsi que tous les postes qu'elle comporte sous la gouverne du chef de division, Usines et traitement des eaux et changer le titre de la Section soutien technique et environnement pour Laboratoire ainsi que le titre du poste de responsable, Soutien technique et environnement pour coordonnateur, Laboratoire, détenu par monsieur Antonio Miguel;
- déplacer le poste cadre de coordonnateur, Projets et environnement, santé et sécurité détenu par monsieur Larry Simpson, de la Section laboratoire sous la gouverne du directeur du Service de l'environnement et changer le titre du poste pour coordonnateur, Projets en environnement;
- déplacer le poste syndiqué col blanc de secrétaire (poste numéro ENV-BLC-003) détenu par madame Sonia Labelle, de la Division eaux et matières résiduelles sous la gouverne du chef de division, Usines et traitement des eaux et changer le titre du poste pour secrétaire II;
- changer le titre du coordonnateur, Cueillette – collecte de la Division eaux et matières résiduelles pour coordonnateur, Matières résiduelles;
- déplacer le poste syndiqué col blanc de secrétaire (poste numéro ENV-BLC-008) détenu par madame Louise Quinn-Danis, de la Division de la gestion des matières résiduelles du Service des projets immobiliers sous la gouverne du chef de division, Eaux et matières résiduelles et modifier son titre pour secrétaire II;
- changer le titre du poste cadre de planificateur à la Section entretien électrique et instrumentation pour contremaître, Équipe électricité, instrumentation et contrôles;

- déplacer les sept postes de cols bleus sous le responsable, Entretien électrique et instrumentation sous la gouverne du contremaître, Équipe électricité, instrumentation et contrôles.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier les organigrammes du Module des infrastructures et de l'environnement ainsi que l'organigramme du Service des ressources humaines et l'annexe « A » de la politique salariale et recueil des conditions de travail des cadres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années ultérieures, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1302*

MODIFICATIONS AUX STRUCTURES ORGANISATIONNELLES DE LA DIRECTION ADJOINTE, OPÉRATIONS ET DU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la Division entretien des édifices ainsi qu'au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes aux structures organisationnelles de la direction adjointe, opérations et du Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

Direction adjointe, opérations :

- muter monsieur Claude Sauvé au poste cadre de contremaître, Architecture et structure, laissé vacant par le départ à la retraite de monsieur Yvon Éthier, classe 2 de l'échelle salariale des cadres, au secteur Est de la division, à la Section entretien des édifices;
- muter monsieur André Voyer au poste cadre de contremaître Aylmer laissé vacant par la mutation de monsieur Gilles Kingsburry, sous la gouverne du chef de division, Entretien des édifices;
- abolir le poste syndiqué col bleu de menuisier laissé vacant par la mutation de monsieur Léon Bujold, classe 9 de l'échelle salariale des cols bleus, à la Division entretien des édifices et créer le poste de mécanicien de machine fixe II, sous la gouverne du contremaître, Mécanique et électricité de la Division entretien des édifices;
- abolir le poste syndiqué col bleu de concierge laissé vacant par la mutation de monsieur Duarte Mélo, classe 2 de l'échelle salariale des cols bleus, à la Section entretien des édifices et créer le poste syndiqué col bleu de mécanicien de machine fixe II, sous la gouverne du contremaître, Mécanique et électricité de la Division entretien des édifices.

Service des opérations de terrains :

- muter monsieur Ronald Bilodeau au poste cadre de contremaître, Voirie, aqueduc et égouts laissé vacant par la démission de monsieur Jacques Desbiens, sous la gouverne du responsable, Voirie, aqueduc et égouts au point de rassemblement centre-ouest du Service des opérations de terrain;

- nommer monsieur Maurice Richard, actuellement col bleu, au poste de contremaître, Voirie, aqueduc et égouts, laissé vacant par la mutation de monsieur Martin Léonard sous la gouverne du responsable, Voirie, aqueduc et égouts au point de rassemblement centre-ouest du Service des opérations de terrain;
- créer le poste syndiqué col blanc de technicien, Opérations de déneigement, sous la gouverne du directeur du Service des opérations de terrain;
- abolir le poste d'opérateur d'écureur d'égouts laissé vacant par le départ de monsieur Lucien Lefebvre, classe 6 de l'échelle salariale des cols bleus, au Service des opérations de terrains et créer le poste d'ouvrier de réseaux, Entretien des bornes d'incendie, sous la gouverne du responsable, Voirie, aqueduc et égouts au point de rassemblement du centre-ouest du Service des opérations de terrain;
- abolir le poste syndiqué col bleu de chef d'équipe spécialisé à l'hygiène, secteur Est, laissé vacant par la promotion de monsieur Yves Lacelle du Service des opérations de terrain et créer le poste syndiqué col bleu d'ouvrier réseaux sous la gouverne du responsable du point de rassemblement de l'Est;
- abolir le poste syndiqué col bleu Opérateur A, laissé vacant par le départ de monsieur Claude Nadon, classe 9 de l'échelle salariale des cols bleus, du Service des opérations de terrain et créer le poste syndiqué col bleu de menuisier sous la gouverne du poste de contremaître, Architecture et structure à la Division entretien des édifices;
- créer deux postes syndiqués cols bleus de préposés de service sous la gouverne du responsable, Voirie, aqueduc et égouts à la Division centre-ouest du Service des opérations de terrain;
- abolir le poste syndiqué col bleu opérateur A au point de rassemblement centre-est laissé vacant par le départ de monsieur Stéphane Meunier et créer le poste syndiqué col bleu de soudeur pour le quart de soir sous la gouverne du poste de contremaître de soir Saint-René à la Division de la gestion de la flotte et des équipements au Service des opérations de terrain.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier les organigrammes du Module des infrastructures et de l'environnement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires. Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif